

Programme Logement à soutien gradué

Direction des programmes Déficiences	Émis	2016-05-15
	Entrée en vigueur	2016-06-23
	Révisé	2016-06-07

1. Type(s) de clientèle/Expertise

Clientèle

Personnes présentant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) qui :

- Démonstre de la motivation par rapport à son projet personnel qui est de vivre de manière autonome en logement;
- S'engage à recevoir les services d'un éducateur-entraîneur du programme en fonction des apprentissages à réaliser;
- Possède certains préalables en lien avec la sécurité : est capable de communiquer et d'utiliser les services d'aide d'urgence à l'aide d'un téléphone, de rester seul dans un logement et de gérer sa médication de façon autonome.

Objectif du programme

- Évaluer le fonctionnement de l'utilisateur en lien avec les compétences à développer pour la vie en logement;
- Accompagner et soutenir l'utilisateur dans l'apprentissage de son autonomie fonctionnelle;
- Développer un réseau autour de l'utilisateur qui permettra d'assurer sa sécurité et le maintien de ses acquis;
- Estomper de façon graduée l'intervention.

2. Collaborateurs - Partenaires

- Réseau de la personne (RIS);
- Interprogrammes;
- Municipalités, organismes sans but lucratif;
- Commissions scolaires (TEVA);
- Parents et proches;
- Comité des usagers;
- Policiers communautaires.

3. Synthèse des services offerts

- Consolidation et développement du réseau de soutien de l'utilisateur : À cette étape, les intervenants identifient les membres du réseau actuel et voient à leur disponibilité et à leur engagement à soutenir l'intégration en logement de l'utilisateur. Ils effectuent des recherches dans la communauté pour trouver d'autres réseaux pouvant répondre aux besoins de soutien non comblés. Finalement, ils déterminent l'intensité d'implication requise par le réseau en début de programme et planifient l'estompage graduel selon les apprentissages qui seront effectués par l'utilisateur;
- Élaboration du plan d'intervention : Le plan d'intervention permet de mettre en place des moyens visant à réduire les facteurs de vulnérabilité, de mettre en place un filet de sécurité et de prioriser les objectifs d'intervention afin de favoriser la transition entre le milieu actuel et l'intégration en logement;
- Recherche du logement : À cette étape, l'éducateur-entraîneur accompagne l'utilisateur et ses proches dans l'élaboration d'une stratégie pour la recherche de logement. L'équipe statue également sur les différentes responsabilités des personnes impliquées;

- Révision du plan d'intervention : La révision du plan d'intervention s'effectue tous les 3 mois. À la suite de cette révision, 4 possibilités peuvent se présenter :
 - Poursuivre les objectifs pour une période supplémentaire n'excédant pas 3 mois;
 - Élaborer de nouveaux objectifs au plan d'intervention;
 - Mettre fin au programme pour les conditions énumérées dans les critères de fin de service;
 - Intensité de soutien en logement : L'éducateur-entraîneur a élaboré le plan d'action. L'éducateur voit à adapter le logement en fonction des besoins et des modes d'apprentissage de l'utilisateur. L'éducateur travaille le transfert des acquis de l'utilisateur en lien avec les apprentissages réalisés dans le milieu de vie d'origine en plus d'observer le fonctionnement de l'utilisateur dans son nouvel environnement. À cette étape, l'utilisateur développe de nouveaux apprentissages prioritaires et prévus par le plan d'intervention.
- Estompage et fin de service : L'utilisateur a atteint ses objectifs au plan d'intervention et par le fait même les objectifs du programme. Un estompage graduel au niveau de l'intensité doit être planifié afin d'arriver à une fin de service dans un délai maximum de 12 mois. L'implication du réseau de l'utilisateur est essentielle afin de maintenir l'intégration en logement.

Activité :

- Soutien des agentes de planification, de programmation et de recherche.

4. Perspective

- Déployer le programme dans l'ensemble du territoire du CISSMO;
- Évaluer les besoins pour les autres clientèles (DIM et DP);
- Élaborer un projet afin de répondre aux besoins de la clientèle (DIM);
- Évaluer des besoins de la clientèle hébergée.

Processus d'élaboration / révision		
Rédigé par	Raynold Perrée, coordonnateur des programmes spécialisés intégration au travail et logement à soutien gradué	2016-05-15
Révisé par	Sara-Eve Tremblay, agente de communication	2016-06-07
Personnes consultées	Marie-Josée Roy, directrice adjointe des programmes DI-TSA et DP	2016-06-01
	Jean-Marc Ricard, directeur adjoint des programmes DI-TSA et de l'hébergement	2016-06-01

Historique du document		
Approuvé par	Claude Bouchard, directeur des programmes Déficiences	2016-06-23
Commentaires		